

Société canadienne des
anesthésiologistes

Association canadienne des
médecins d'urgence

Association canadiennes de
gastro-entérologie

Association canadienne de
chirurgie pédiatrique

Association canadienne de
médecine nucléaire

Association canadienne de
radio-oncologie

Association canadienne des
radiologistes

Société canadienne de
cardiologie

Association médicale
canadienne

Société canadienne
d'ophtalmologie

Association canadienne
d'orthopédie

Association des psychiatres
du Canada

Société canadienne des
chirurgiens plasticiens

Société des obstétriciens et
gynécologues du Canada

L'ALLIANCE SUR LES TEMPS D'ATTENTE

Des promesses et encore des promesses : les Canadiens attendent toujours des garanties pour les temps d'attente

Ottawa, le 31 mars 2010 – L'Alliance sur les temps d'attente (ATA) s'est dite déçue aujourd'hui en constatant que certaines provinces n'ont toujours pas tenu leur promesse de 2007 sur la mise en œuvre de garanties pour les temps d'attente tandis que d'autres ont mis en œuvre des garanties incohérentes ou faibles.

« Les Canadiennes et les Canadiens de chaque province et territoire méritent de savoir qu'ils auront accès aux soins de santé en temps opportun, », a déclaré le D^r Lorne Bellan, coprésident de l'ATA. « Les garanties constituent un moyen d'offrir cette certitude mais malheureusement, certaines administrations n'ont pas été à la hauteur de leurs engagements. »

Les provinces et les territoires se sont tous engagés à mettre en œuvre une garantie de temps d'attente pour au moins une intervention ou dans au moins un domaine de soins au plus tard le 31 mars 2010. L'Alberta et les trois Territoires n'ont pas mis en œuvre la garantie promise ou n'ont pas fourni suffisamment d'information à cet égard pour permettre à l'ATA d'être certaine qu'une garantie a effectivement été mise en place. Même dans les administrations où les garanties ont été implantées, leur champ d'application est très limité; dans beaucoup de cas, les délais de traitement prévus par la garantie dépassent le point de repère établi par le gouvernement; les garanties varient d'une province à l'autre pour la même intervention et il est difficile pour le public de savoir que les garanties existent. Par exemple, le Manitoba garantit les traitements de radiothérapie dans les 4 semaines, ce qui correspond au point de repère établi par le gouvernement, mais la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont fixé la garantie à 8 semaines pour la radiothérapie.

« Même là où les garanties sont en place, les Canadiens continuent à attendre plus longtemps que les délais médicalement acceptables, a ajouté le D^r Bellan. Les patients ne doivent pas devenir des citoyens de seconde classe simplement à cause de leur code postal. »

L'obtention de « réductions réelles des temps d'attente » constitue un engagement clé de l'Accord sur la santé signé par les premiers ministres en 2004. Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral prévoyait 612 millions de dollars pour les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre des garanties de temps d'attente dans au moins un des cinq domaines prioritaires, soit traitement du cancer, chirurgie cardiaque, imagerie diagnostique, arthroplastie et rétablissement de la vue, là où les gouvernements avaient établi des points de repère pour les temps d'attente médicalement acceptables.

« Le rapport le plus récent de l'ATA a révélé que la réduction des temps d'attente dans les cinq domaines clés avait progressé de façon inégale, a déclaré le D^r Bellan. De plus, ce progrès apparent tient compte uniquement de la période d'attente entre la consultation du spécialiste et le traitement et non de l'attente qui précède la consultation d'un médecin de famille et la référence à un spécialiste. »

Les recherches de l'ATA ont révélé que dans les cinq domaines prioritaires et d'autres domaines de soins, l'attente totale peut être beaucoup plus longue pour les patients. Au cours des prochains mois, l'ATA publiera son 5^e bulletin annuel où elle évaluera les temps d'attente partout au pays.

L'Alliance sur les temps d'attente (ATA) a été créée par les médecins du Canada en réaction à leur inquiétude devant la longueur de l'attente que vivent leurs patients pour avoir accès aux soins et par volonté de collaborer avec les intervenants afin de réduire les temps d'attente. L'ATA continue à exiger des gouvernements qu'ils rendent compte des mesures prises pour réduire les temps d'attente excessifs dans tout le système de santé. L'ATA réunit 14 organisations nationales dont les membres participent directement à la prestation aux patients d'un vaste éventail de soins médicaux spécialisés.

Pour obtenir plus de renseignements, y compris une liste complète des garanties promises par les gouvernements et un aperçu de la situation, veuillez consulter : www.waittimealliance.ca.

-30-

Renseignements :

Lucie Boileau

Association médicale canadienne

Gestionnaire, Relations avec les médias

800 663-7336 ou 613 731-8610, poste 1266

lucie.boileau@cma.ca